

Premières opérations de dépollution sur les plages

Des boulettes d'hydrocarbures issues d'un dégazage illégal au large de la côte orientale ont été retrouvées sur les plages de Scaffa Rossa, à Solaro, et de Favone, à Conca. La pollution poursuit sa dérive vers le sud, portée par les courants. Elle avait atteint Porto-Vecchio hier soir



Le préfet de Haute-Corse a rencontré les marins-pêcheurs de la région.

L'alerte est tombée dimanche soir. Après trois jours de dérive au large de la côte orientale, la pollution maritime issue d'un dégazage illégal a fini par toucher son lot de particules d'hydrocarbures sur le littoral de Tle. À présent, le maire de Solaro, Goly Muslini-Pauli, a prévenu les habitants. La réaction ne s'est pas fait attendre. Dès hier matin, une

traque de pollution découverte depuis samedi sur la côte corse avait disparu. Mais, dans l'après-midi, des boulettes d'hydrocarbures étaient de nouveau retrouvées, cette fois sur la plage de Favone, sur la commune de Conca, nécessitant sa fermeture par arrêté préfectoral. « Des arrivages légers sur 300 à 400 mètres linéaires » y ont été observés, indiquait hier soir la préfecture.



Opération de dépollution s'est déroulée tout au long de la matinée sur la plage de Scaffa Rossa, à Solaro.

cinquante de secouristes était à l'œuvre sur la plage de Scaffa Rossa pour récupérer les boulettes maculant le sable.

« Nous pouvons compter sur la présence des sapeurs-pompiers ainsi que sur les hommes de la Sécurité civile, se félicitait François Bastie, le préfet de Haute-Corse, qui a tenu à se rendre sur le site. Ces moyens permettent sur place le temps qu'il faut. La zone de rejet étale sur 500 mètres de long et 50 cm de large de manière discontinue. Il n'y a aucun risque d'inspiration. Par contre, nos résidents peuvent occasionner des irritations car cela reste un produit toxique. »

« Vu de combinaisons de protection, les secouristes ont ramassé à la pelle les petites galettes d'hydrocarbures. À midi, ce qui restait alors des résidus

Dans la soirée d'hier, on apprenait que des résidus d'hydrocarbures avaient également été repérés au niveau du sémaphore de la Chiappa, au large de Porto-Vecchio, où des opérations anti-pollution se déroulaient avant la tombée de la nuit.

« Lors du scénario d'une marée haute s'abattant sur le littoral insulaire, la vague qui avait été repérée vendredi soir au large d'un secouris s'étirant d'Aleria à Solenzara n'a cessé de se fragmenter depuis et de dériver vers le sud, au gré des courants marins et de la météo. Obligant les autorités à maintenir un niveau de vigilance élevé à terre, alors que les opérations anti-pollution se poursuivent en mer.

Les résidus d'hydrocarbures sont susceptibles de s'échouer » par vague, relève

le préfet de Haute-Corse, François Bastie. On ne sait pas quand cela se réitérera. C'est pour cela que des rassemblements sont organisés avec les services de secours. Des échantillons ont été envoyés à Soria afin de les analyser pour s'assurer qu'ils proviennent bien de la nappe pétrolière au large. »

La baignade toujours interdite

Pour l'instant, l'interdiction de baignade prévaut sur les plages situées entre Aleria et Solenzara. « L'accès aux plages des communes concernées reste interdit, précise François Bastie. Si des services devaient intervenir la présence de public sur les plages rendrait plus difficile leur action. Par ailleurs, une analyse de la

qualité des eaux de baignade a été demandée. »

Parallèlement, le travail en mer se poursuit et la surveillance reste active, au moyen de deux hélicoptères de la Sécurité civile et de la gendarmerie, d'un avion de la marine nationale et de cinq bateaux qui devraient être rejoints par un remorqueur d'Ajaccio dans le courant de la journée d'hier. « Le travail est de plus en plus compliqué et fatigant car la nappe est fragmentée en de nombreux petits morceaux », observe la préfecture maritime. Plusieurs tonnes d'hydrocarbures ont néanmoins été récupérées au cours du week-end dernier.

Une enquête a été ouverte par le parquet de Marseille, compétent pour les affaires de pollution

maritime sur le littoral méditerranéen français. Hier, par le biais d'un communiqué, il assura que tout était « mis en œuvre pour identifier le commandant et la compagnie responsables de cette pollution ». Le parquet de Marseille indiquait aussi que « le criblage a permis d'identifier un certain nombre de navires suspects et les séquestrations sont en cours ».

Lors de leur venue en Corse, samedi après-midi, les ministres de la Transition écologique, Barbara Pompili, et de la Mer, Annick Girardin, avaient expliqué que trois navires étaient plus particulièrement suivis par les autorités car ils se trouvaient dans la zone où l'un d'eux aurait pu se rendre coupable de la manœuvre illégale.

Dans le passé, plusieurs commandants de bateau ayant procédé à des dégazages sauvages en Méditerranée ont été condamnés. En 2010, la justice avait condamné à une amende de 500 000 euros la Compagnie toulonnaise de navigation pour un dégazage en Méditerranée, commis en 2008, par l'un de ses navires. En 2008, le capitaine italien d'un vraquier, qui avait procédé à un dégazage sauvage au sud de Toulon dans les eaux territoriales françaises en 2003, avait même été condamné à six mois de prison avec sursis. On se souvient également que, fin 2010, des plages du Var avaient été lourdement polluées par des hydrocarbures après la collision de deux navires au large de la Corse.

PAUL-MATHIEU SANTUCCI

Quels moyens pour retrouver le responsable ?

« Reconstituer le fil des événements » par des prélèvements et les données recueillies par les sémaphores ou encore par le biais d'images satellites... Le colonel Jean-Guillaume Remy, patron de la gendarmerie maritime chargée de l'enquête sur la pollution aux hydrocarbures au large de l'île, détaille les moyens déployés pour retrouver le navire responsable.

Comment débute-t-on ce type d'enquête ?

Il faut essayer de reconstituer le film des événements et les premières heures sont très importantes pour recueillir un maximum d'informations. C'est pourquoi nous avons immédiatement engagé 11 militaires spécifiquement sur cette enquête. La brigade de recherche de la gendarmerie maritime est en « back-office » et la section de recherche pourra prendre le relais en cas de développement à l'international.

On a commencé par effectuer des prélèvements d'hydrocarbures qui pourront être utilisés pour des comparaisons avec ceux des navires suspects, même si ce n'est pas aussi fiable qu'une empreinte ADN. Cela peut cependant constituer un élément de preuve. On effectue ensuite des « études de dérives » avec Météo-France

et des organismes spécialisés dans la lutte contre la pollution pour définir, grâce à des modèles,



Le colonel Jean-Guillaume Remy, patron de la gendarmerie maritime chargée de l'enquête sur la pollution aux hydrocarbures au large de l'île, détaille les moyens déployés pour retrouver le navire responsable.

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

l'espace-temps dans lequel le dégazage a eu lieu. On cherche ensuite à analyser ce qu'on appelle l'état de surface, c'est-à-dire à identifier quels étaient les navires qui étaient présents sur la zone dans l'espace-temps retenu.

Comment peut-on identifier ces navires ?

On s'appuie sur différents dispo-

sitifs techniques, comme on le ferait avec la vidéosurveillance à terre. La France dispose du système de surveillance Spationav qui regroupe les données recueillies par les avions de la Marine nationale, les sémaphores, les enregistrements de balises ou encore des données de satellites. À cela s'ajoutent les moyens de surveillance de l'Agence de sau-

vegarde maritime européenne, basée à Lisbonne.

Une fois identifiés les navires qui étaient dans la zone, on sélectionne ceux qui pourraient, par leur capacité, être potentiellement à l'origine de la pollution. Dans un premier temps, les navires ciblés sont considérés comme des témoins ayant pu observer un dégazage. C'est une

forme d'enquête de voisinage. Au fur et à mesure, on affine.

Si le navire identifié est français, les auditions seront réalisées par la gendarmerie maritime. S'il s'agit de navires dans des ports étrangers, la juridiction spécialisée de Marseille, sous l'autorité du procureur, pourra demander une entraide internationale.

Quels moyens sont mis en œuvre pour lutter contre ces pratiques ?

Les pouvoirs publics sont très concentrés pour enrayer ce phénomène et cela fait longtemps qu'on n'avait pas observé un dégazage aussi important. Normalement, le nettoyage des cuves d'un navire doit s'effectuer dans un port, avec une société spécialisée et une procédure spécifique respectant des normes environnementales, ce qui représente un coût auquel certains tentent d'échapper. Pour dissuader ceux qui auraient la tentation de commettre de tels actes, la préfecture maritime organise régulièrement des opérations de contrôle et, si des infractions sont constatées, des suites judiciaires sont systématiquement données. La pollution volontaire en milieu maritime est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes allant de 50 000 à 10 millions d'euros, selon l'importance du navire.

AVEC AFP